

CR réunion & PV des délibérations Conseil Municipal de la Commune de Naucelle

Séance du 5 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à vingt heures trente minutes, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres
19
Présents
15
Votants
18

Présents : ALBRECHT Virginie, BOISSONNADE Éric, BRUNET-GAVALDA Marie-Pierre, CLEMENT Karine, COUDERC Christian, DOULS Ronan, DOUZIECH Olivier, LATIEULE Jean-Claude, MAUREL François, SALERES Christian, SARAIS André, STODEL Muriel, SUDRES Régine, SUDRES Vincent, TROUCHE Anne.

Absent(s) excusé(s) : FIRMIN Virginie, LACOMBE Vanessa, MAROLLE Brigitte, TARDIEU Coralie

Pouvoir(s) : FIRMIN Virginie à MAUREL François, MAROLLE Brigitte à BOISSONNADE Éric, LACOMBE Vanessa à SARAIS André.

Madame ALBRECHT Virginie est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Vote des taux ;
- Affectation des résultats ;
- Subventions aux associations 2022 ;
- Budget principal, budget annexe assainissement et budgets annexes des lotissements 2022 ;
- Recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée - Poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente du **17 MARS 2022**, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'est apportée à ce document.

Le Compte rendu-procès-verbal de la réunion du **17 MARS 2022** est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 20220405 01

OBJET : Fiscalité directe : vote des taux des taxes 2022

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi de finances prévoit la compensation intégrale des effets de la suppression la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur »

Cette affectation est destinée à compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale liés aux taxes de la commune et de voter la reconduction en 2022 les taux selon le détail ci-dessous :

TAXES	Taux proposés
Taxe foncier bâti TFPB	37.19 %
Taxe foncier non bâti TFPNB	84.49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- Décide de voter en 2022 les taux de taxes tels que présentés ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'état n°1259 correspondant.

Délibération n° 20220405 02

OBJET : Affectation des résultats 2021

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, rappellent qu'il est nécessaire d'affecter les résultats de l'exercice 2021 et proposent une affectation comme suit :

Budget général de la Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	558 466,46
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	351 222,28
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	909 688.74
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-409 920.53
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	409 920.53
AFFECTATION =C. = G. + H.	909 688.74
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	409 920.53
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	499 768.21
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget annexe Assainissement :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	51 573,70
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés	196 864,94
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	248 438.64
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	140 215.88
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	248 438.64
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	248 438.64
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget annexe Lotissement de l'Escarrassous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-44 106,81
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-44 106.81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-77 269,47
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	77 269.47
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-44 106.81

Budget annexe Lotissement de Cirou :

Aucune opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- Décide l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Délibération n° 20220405 03

OBJET : Subventions aux associations – Année 2022

Monsieur Olivier DOUZIECH, 1^{er} adjoint en charge des Sports et associations, rappelle que le conseil municipal par délibération du mois de décembre 2021, a validé un changement dans la méthode de calcul des subventions attribuées aux associations avec un montant attribué soit forfaitairement, soit en fonction du nombre, âge des licenciés ou finalité de l'association.

Toutefois, au vu des baisses 2021 d'effectifs liés à la crise sanitaire COVID19 et aux baisses de recettes engendrées par l'absence de manifestations ou diminution de la participation, Madame le Maire et Monsieur Olivier DOUZIECH proposent de ne pas pénaliser les associations naucelloises qui œuvrent toute l'année dans des domaines d'activités multiples et qui participent fortement au dynamisme de notre territoire et de retenir la solution la plus favorable.

Monsieur Olivier DOUZIECH, 1^{er} adjoint en charge des Sports et associations, présente les propositions d'attribution des subventions en 2022.

Bénéficiaires	MONTANTS 2022
AAPPMA	300 €
ADMR - secrétariat & aide à domicile	6 824 €
Amicale des sapeurs-pompiers	2 290 €
Amicale laïque	500 €
Amis de la fontanelle	150 €
Antenne solidarité Ségala Levezou Solidarité	200 €
APE Jules Ferry	160 €
APEL Saint Martin	160 €
AS Jean Boudou	100 €
AS St Martin	100 €
Association des Paralysés de France	100 €
Basket Ball Naucellois BBN	1 530 €
Bougez-Dancez Naucellois	1 000 €
CEPEN	300 €
Cent vallées Orientation 12	305 €
Chorale des cents vallées	200 €
Comité d'Animation - Festival folklo	500 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Ecole Jeanne d'Arc - APEL classes découvertes	1 200 €
Ecole Jules Ferry USEP - classes découvertes	4 500 €
Ecole Jules Ferry USEP	150 €
Football CLUB Naucellois FCN	3 000 €
FNACA	200 €
Le Calame et la Vigne	500 €

Bénéficiaires	MONTANTS 2022
Los Clavelous	300 €
Les fanfarons	300 €
Lyre Naucelloise - jeunes	1 800 €
Maison Familiale Rurale	610 €
Mange tes mots	200 €
Naucelle Actions	1 500 €
Naucelle Actions - Festival BD	2 000 €
Naucelle Gare Animation	310 €
Naucelle Moto Sport	305 €
Petan Club	230 €
Randonneurs du Naucellois	630 €
Restos du cœur	100 €
Rue du Four	200 €
Racing Club Naucellois - RCN	445 €
Segala Cancer	100 €
Société de Chasse	230 €
Sports Quilles Naucellois	500 €
Tennis Padel Naucellois	1 350 €
Vélo Club Naucellois	500 €
Western Dance	305 €
2022- Musicales en Naucellois Citron Bleu	1 200 €
2022- NGA - coté jardin	300 €
2022- AAPPMA introduction blackbass	800 €
2022- Divers	5 016 €
TOTAL	45 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- Adopte les subventions telles que présentées ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20220405 04

OBJET : Budget primitif Budget général (M14) 2022

En préambule, Madame le Maire confirme que les membres du conseil municipal, conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence, ont été informés des indemnités perçues par les élus de la commune.

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget primitif détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
012- Charges de personnel	620 000.00	013 - Rbt sur rémunérations pers.	3 000.00
011-Charges à caractère général	511 300.00	70- Produits de services:	109 640.00
65 -Autres chgs de gestion courante	321 110.00	73 - Impôts et taxes	936 467.75
66- Charges financières	20 750.00	74 - Dotations et participations	664 293.00
67 - Charges exceptionnelles	78 302.75	75 - Autres produits de gestion courante	152 400.00
	0.00	76 - Produits financiers	20.00
014- atténuation de produits	0.00	77 - Produits exceptionnels	142 000.00
022 - Dépenses imprévues	50 000.00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
042-Opérations d'ordre de transfert entre section	140 000.00	042 - Immo corporelles (Tvx réalisés en régie)	10 000.00
023-Virement section d'investissement	776 126.21	002 -Excédent 2021	499 768.21
Total Dépenses	2 517 588.96	Total Recettes	2 517 588.96

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
20 - Subventions d'équipement versées	87 421.00	13- Subvention d'investissement	1 194 750.00
20-21 -23 investissements	2 316 000.00	10 - Dotation, Fond divers et réserves (FTVA, TA..)	180 300.00
164 - Emprunts et dettes assimilées	129 800.00	1068- Affectation excédent SF	409 920.53
16 - Dépôts et cautionnements	2 500.00	164 - Emprunts	497 900.80
27 - Autres immobilisations financières	220 000.00	138 -Autres	0.00
		16 - Dépôts et cautionnements	2 500.00
Dépenses imprévues	60 000.00	27 - Autres immobilisations financières	34 143.99
042- Opérations d'ordre	10 000.00	45- Opérations pr cpte de tiers	42 500.00
45- Opérations pr cpte de tiers	42 500.00	040 - Opérationsd'ordre	140 000.00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	776 126.21
Total Dépenses	2 868 221.00	Total Recettes	3 278 141.53

RESTES A REALISER en dépenses	0.00	RESTES A REALISER en recettes	0.00
R001 - solde d'exécution négatif reporté	409 920.53	R001 - solde d'exécution positif reporté	0.00
Total Dépenses	3 278 141.53	Total Recettes	3 278 141.53

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- adopte le budget tel que présenté ;
- charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20220405 05

OBJET : Budget annexe assainissement (M49) 2022

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget annexe assainissement détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2020	Recettes	BP 2020
011-Charges à caractère général	103 600.00	70- Redevances	170 000.00
012- Charges de personnel	22 100.00	74- Subv. d'exploitation	8 000.00
65 - perte sur créance irrécouvrable	500.00	75- Produits exceptionnels	0.00
66- Charges financières	8 200.00	77 - Produits exceptionnels	0.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	74 - Virement du budget général	0.00
022-Dépenses imprévues	10 000.00	042 - Immo corporelles (Txv réalisés en régie)	0.00
virement à la section d'investissement	234 383.58	002 - Excédent 2021	248 438.64
042-Opérations d'ordre (amortissement immos)	72 066.06	042- Opérations d'ordre (quote-part subv)	24 411.00
Total Dépenses	450 849.64	Total Recettes	450 849.64

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2020	Recettes	BP 2020
		Solde d'exécution antérieur reporté	140 215.88
20- Frais d'études	0.00	13- Subvention d'investissement	70 000.00
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 440.00
		13 - Subventions d'investissement	0.00
21- 23 Immo Corporelles	424 994.52	21- 23 Immo Corporelles	0.00
		16 - Emprunts	0.00
		10 - FCTVA	5 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	46 700.00	106- Affectation excédent Section fonctionnement N-1	0.00
040-Opérations d'ordre (quote-part subv)	24 411.00	040- Opérations d'ordre (amortissement immos)	72 066.06
022 - Dépenses imprévues	30 000.00	Virement de la section de fonctionnement	234 383.58
042-Opérations d'ordre	0.00	042-Opérations d'ordre	
Total	526 105.52	Total Recettes	526 105.52
RESTES A REALISER en dépenses	0.00	RESTES A REALISER en recettes	0.00
Total Dépenses	526 105.52	Total Recettes	526 105.52

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- adopte le budget tel que présenté ;
- charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20220405 06

OBJET : Budgets annexes Lotissements 2022

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition des budgets annexes des lotissements détaillés conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

- **Budget annexe Lotissement ESCARASSOUS :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
011-Charges à caractère général (cpte 6015 et 658821- Reliquat TVA	0.00	70- Vente de Terrain	79 317.52
673 - Annulation titre antérieur		7588 - Autres produits	1.00
71355 - 042-Opérations d'ordre (stock initial)	222 874.02	71355- 042- Opérations d'ordre (stock final)	111 460.56
002- résultat fonct.reporté déficit	44 106.81	774 - Subvention exceptionnelle	76 202.75
Total Dépenses	266 981.83	Total Recettes	266 981.83

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
16 - Remboursement capital	34 143.99		
040-Opérations d'ordre (stock final)	111 460.56	040-Opérations d'ordre (stock initial)	222 874.02
001 Déficit inv.reporté	77 269.47	16871 - avance du BG	
Total Dépenses	222 874.02	Total Recettes	222 874.02

- **Budget annexe Lotissement BELLEVUE :**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
011-Charges à caractère général	220 000.00	70- Vente de Terrain	0.00
		7588 - Autres produits	1.00
658821- Reliquat TVA	1.00	71355- 042- Opérations d'ordre (stock final)	220 000.00
6522 - reversement budget principal	0.00	002 -Résultat fonct.reporté	0.00
Total Dépenses	220 001.00	Total Recettes	220 001.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
040-Opérations d'ordre (stock final)	220 000.00	040-Opérations d'ordre (stock initial)	220 000.00
Total Dépenses	220 000.00	Total Recettes	220 000.00

- **Budget annexe Lotissement de Cirou :**

Pas d'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- adopte les budgets annexes tels que présentés ;
- charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20220405 07

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée - Poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent à 35 hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- DECIDE la création de 1 emploi d'agent contractuel à temps complet dans le grade d'Adjoint technique C1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la collectivité pour une période allant **du 6 avril au 31 août 2022 inclus**.

Le contrat pourra être prolongé par avenant dans le respect de la durée maximale autorisée.

La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique C1.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Information n° 20220405 08

OBJET : Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation, elle n'a pas exercé le droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Numéro	Date réception	n° cadastre	Adresse	Surface totale	Type
1	31/03/2022	D 1215	11 Chemin des Aubépines	1 314 m ²	Terrain

Délibération n° 20220405 09

OBJET : Conseil Municipal des Jeunes – Opération « Fabrique-nous une Marianne »

Madame Virginie ALBRECHT, membre de la commission affaires sociales, enfance et jeunesse, animant le Conseil Municipal des Jeunes de Naucelle, présente le concours de sculpture qui se déroulera du 23 avril 2022 au 13 juillet 2022, selon les modalités décrites dans le projet de règlement dont un exemplaire a été communiqué aux membres du Conseil municipal.

Ce concours permettra de fournir à la mairie une Marianne qui sera exposée dans la salle du conseil, jusque-là dépourvue de ce symbole de la République.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- Valide l'opération « Fabrique-nous une Marianne » et le règlement correspondant ;
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette opération.
